



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 29 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	19
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCAATION	
22 avril 2021	
DATE D’AFFICHAGE - 6 MAI 2021	
Codification : 5.7	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 6 MAI 2021 et publication du - 6 MAI 2021 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-deux avril deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, et Isabelle ROUVIDAN, Lucie ROCH, Chantal SAVARINO et Sylvain GIRARDIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2021-038 : refus du transfert de la compétence « plan local d’urbanisme, document d’urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d’agglomération Roannais Agglomération dans le cadre de la compétence obligatoire « aménagement de l’espace »

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à s’opposer au transfert de la compétence « plan local d’urbanisme, document d’urbanisme en tenant lieu et carte communale » à Roannais Agglomération dans le cadre de la compétence obligatoire de l’Agglomération « aménagement de l’espace ».

En effet, conformément à la loi ALUR du 27 mars 2014, ce transfert de compétence s’opère de plein droit au 1^{er} juillet 2021 (transfert de la compétence PLU au sein de la compétence obligatoire précitée), sauf si au moins 25 % des communes de Roannais Agglomération représentant au moins 20 % de la population s’y opposent au cours des trois mois précédents le 1^{er} juillet 2021, soit entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210429-2021-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Publication : 06/05/2021

Considérant que le transfert à l'Agglomération de cette importante compétence communale semble prématuré au regard de la jeunesse du PLU de la commune de Perreux (validé fin janvier 2016, et révision simplifiée en 2019).

Conformément à la disposition précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De refuser** le transfert de cette compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'agglomération Roannais Agglomération.
- **D'autoriser** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
- **De transmettre** la présente délibération à Roannais Agglomération.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 4 mai 2021

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210429-2021-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Publication : 06/05/2021